



**FONDATION
DU
PATRIMOINE**



Commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul

Soutenez la restauration du patrimoine de Saint-Jean d'Alcas

En 2021, la commune a lancé une opération afin de procéder à la réfection du Fort de Saint-Jean d'Alcas et de ses abords (statue de la Vierge et socle de la Croix). Le financement de cette opération sera assuré en partie par des subventions de l'Etat, de la Région et du Département. Pour le reste, la commune a décidé de travailler en partenariat avec la Fondation du patrimoine pour récolter des dons permettant de finaliser le financement de ces travaux.

A cet égard, nous vous transmettons la brochure ci-jointe qui présente le projet de réfection et les modalités relatives aux dons qui peuvent être réalisés pour soutenir ce projet.

Ainsi, pour les personnes payant un impôt sur le revenu, ce don est déductible sur l'année suivante à hauteur de 66 % dans la limite de 20% du revenu imposable. Pour les personnes payant un impôt sur les sociétés ou un impôt sur la fortune des modalités de réduction d'impôt sont également applicables. Vous retrouverez toutes les modalités de réduction d'impôt dans la brochure ci-jointe.

Les dons ainsi collectés par la Fondation seront reversés à la Commune de Saint-Jean-et-Saint-Paul pour finaliser le financement de cette opération.

Comment faire pour effectuer le don ?

Le plus simplement du monde, soit en renseignant le document joint et en l'envoyant accompagné de votre chèque à la fondation du patrimoine, ou en faisant un don en ligne sur le site de la fondation du patrimoine sur la souscription restauration du patrimoine de Saint-Jean d'Alcas : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/patrimoine-de-saint-jean-dalcas>

Merci par avance.
Sincères salutations.